



# > Programme de mesures pour la gestion du risque sismique de la Confédération

*Depuis 2001, la Confédération coordonne ses activités dans le domaine de la mitigation des séismes par le biais d'un programme de mesures. L'objectif est d'appliquer des mesures de prévention et des mesures organisationnelles dans le domaine de compétence direct de la Confédération ainsi que de promouvoir la mitigation des séismes auprès des cantons, des communes et des particuliers en fournissant informations, données de base et instruments d'application.*

## Situation

Le programme de mesures de mitigation des séismes de la Confédération a été décidé par le Conseil fédéral le 11 décembre 2000. Actualisé tous les 4 ans par un groupe de travail interdépartemental, ce programme est soumis au Conseil fédéral pour approbation. Les mesures devant être mises en œuvre pour la période 2017 à 2020 ont été entérinées le 16 juin 2017.



*La Suisse doit se préparer à de futurs tremblements de terre et réaliser les mesures préventives et de préparation nécessaires.*

## Compétences

La Confédération est responsable de la surveillance de l'activité sismique, de l'alerte et de l'appréciation de l'aléa sismique au plan national. Elle est, en tant que propriétaire, responsable de la protection de ses propres bâtiments et installations contre les séismes. Elle exige également l'application des exigences en vigueur en tant qu'autorité de surveillance et d'approbation. Lors d'une catastrophe, la

Confédération soutient les cantons dans la phase de la maîtrise de l'évènement en vertu du principe de subsidiarité et peut décider d'aides financières extraordinaires pour la maîtrise de l'évènement et pour la reconstruction selon le principe de la solidarité. En dehors de son domaine de compétence, la Confédération encourage les tiers via un soutien méthodologique.

## Programme de mesures

### 1. Coopération

Une coopération institutionnalisée entre les services fédéraux ainsi qu'entre la Confédération et d'autres acteurs importants comme les cantons, les associations professionnelles et les assurances est importante pour une gestion du risque sismique adéquate en Suisse. La coordination des mesures liées à ce champ d'action est assurée par la centrale de coordination pour la mitigation des séismes de la Confédération à l'OFEV.

### 2. Mise à disposition de données de base

Par mise à disposition de données de base, la Confédération améliore la prise de conscience et de responsabilité de tous les acteurs concernés et promeut ainsi la réalisation de mesures préventives et de préparation.

Le service sismologique suisse (SED) est le service spécialisé de la Confédération concernant les séismes naturels et induits. Il surveille l'activité sismique en Suisse et établit une appréciation de l'aléa sismique en fonction de l'état des connaissances et de la technique. Il est également responsable depuis 2017 pour l'établissement et l'exploitation d'un modèle de risque sismique pour la Suisse.

L'OFEV en tant que service spécialisé de la Confédération pour la protection contre les séismes assure en coopération avec les associations professionnelles et les offices fédéraux concernés la mise à disposition et l'actualisation des bases techniques nécessaires pour la

mise en application de la protection contre les séismes en Suisse.

### 3. Protection contre les séismes

Les Services fédéraux de la construction et des immeubles (SCI) garantissent dans le cadre de leurs projets immobiliers que les prescriptions normatives soient respectées. Pour ce faire ils appliquent l'instrument « Protection contre les séismes dans le cadre de projets de construction fédéraux » de l'OFEV. L'office fédéral des routes garantit le respect des prescriptions parasismiques pour les routes nationales.

La Confédération inventorie depuis 2002 la sécurité sismique de ses constructions importantes en Suisse et depuis 2009 à l'étranger. Pour les ouvrages critiques identifiés, des vérifications détaillées de la sécurité sismique et la réalisation des mesures nécessaires et proportionnées sont à réaliser.

Les autorités de surveillance et d'approbation de la Confédération exigent l'application des prescriptions en vigueur pour la protection des infrastructures contre les séismes dans leur domaine de responsabilité. Pour ce faire, des directives, instruments et procédures de contrôles sont élaborés et appliqués en collaboration avec l'OFEV.

### 4. Préparation à la gestion d'évènements

La maîtrise d'un séisme provoquant des dommages peut dépasser rapidement les moyens et les possibilités des cantons affectés. La Confédération soutient les cantons dans la phase de la maîtrise de l'évènement en vertu du principe de subsidiarité et peut décider d'aides financières extraordinaires pour la maîtrise de l'évènement et pour la reconstruction selon le principe de la solidarité. Pour la préparation de son engagement après un évènement, la Confédération prépare les planifications préventives nécessaires.

Dans le cas d'un évènement de portée nationale, l'état-major fédéral pour les évènements ABCN est engagé. Celui-ci évalue la situation générale et coordonne l'engagement des ressources supplémentaires nécessaires. Il dirige les mesures de la Confédération pour la maîtrise de l'évènement et s'assure qu'elles soient coordonnées avec celles des cantons. Au besoin il prépare des demandes au Conseil fédéral.

#### Acteurs impliqués dans la gestion du risque sismique de la Confédération

- Office fédéral de l'environnement (coordination de la gestion du risque sismique de la Confédération; protection contre les séismes) [www.bafu.admin.ch](http://www.bafu.admin.ch)
- Service sismologique suisse, EPF Zurich (surveillance; analyse de l'aléa sismique) [www.seismo.ethz.ch](http://www.seismo.ethz.ch)

- Office fédéral de la protection de la population (coordination des planifications préventives nationales, bases concernant l'organisation de l'évaluation post sismique des bâtiments) [www.babs.admin.ch](http://www.babs.admin.ch)
- Office fédéral des constructions et de la logistique (immeubles civils de la Confédération) [www.bbl.admin.ch](http://www.bbl.admin.ch)
- armasuisse-Immobilier (immobilier militaire) [www.armasuisse.ch](http://www.armasuisse.ch)
- Domaine des EPF (immobilier relevant du domaine des EPF) [www.ethrat.ch](http://www.ethrat.ch)
- Office fédéral de l'énergie (surveillance des barrages, installations à courant fort, installations de conduites à haute pression servant au transport de combustibles et de carburants liquides ou gazeux) [www.bfe.admin.ch](http://www.bfe.admin.ch)
- Office fédéral des routes (ponts et ouvrages d'art des routes nationales) [www.astra.admin.ch](http://www.astra.admin.ch)
- Office fédéral des transports (surveillance de l'infrastructure des transports) [www.bav.admin.ch](http://www.bav.admin.ch)
- Office fédéral de l'aviation civile (surveillance de l'infrastructure aéronautique) [www.bazl.admin.ch](http://www.bazl.admin.ch)
- Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (surveillance des installations nucléaires) [www.ensi.ch](http://www.ensi.ch)

#### Points forts pour la période 2017 à 2020

1. Garantie d'une collaboration institutionnalisée au niveau fédéral
2. Finalisation du renouvellement des réseaux de mesures nationaux
3. Amélioration des bases pour l'appréciation de l'aléa sismique et perfectionnement des exigences en matière de sécurité sismique dans le domaine d'influence de la Confédération
4. Réalisation d'un modèle pour l'appréciation du risque sismique en Suisse
5. Finalisation de l'inventaire concernant la sécurité sismique des ouvrages fédéraux importants en Suisse et à l'étranger
6. Assurance de la qualité de la protection contre les séismes dans les projets de construction de la Confédération
7. Elaboration de principes et de critères pour le traitement de demandes cantonales pour des aides financières exceptionnelles en cas de séismes et élaboration d'un concept pour la mise sur pied et l'exploitation d'une organisation de traitement des sinistres en collaboration avec les assurances et les cantons

---

#### Informations complémentaires

[www.bafu.admin.ch/seismes](http://www.bafu.admin.ch/seismes)

Rapport „Erdbebenrisikomanagement – Massnahmen des Bundes, Standbericht und Planung für den Zeitraum 2017 bis 2020“, BAFU, Bern, Juni 2017 (en allemand).

Feuille d'information « Protection contre les séismes aux services de la construction et des immeubles fédéraux »

Feuille d'information « Protection des infrastructures contre les séismes »

---

Contact: Blaise Duvernay, OFEV, Berne / [Blaise.Duvernay@bafu.admin.ch](mailto:Blaise.Duvernay@bafu.admin.ch)